

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2025 / 00782

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS
DE LA VILLE D'ALÈS**

Administration générale
Occupation du domaine public
Tel : 04.66.56.11.23
Réf : CR/MM//FB/LB/25.392

Objet : Autorisation de stationnement d'un taxi sur la voie publique. Licence de chauffeur de taxi n°12 accordée à Monsieur Samir ALI AÏCHOUBA - changement de véhicule – abrogation de l'arrêté n°2023/00005 du 5 janvier 2023 - modificatif porté à l'arrêté municipal n°2018/00787 du 12 juillet 2018

Le maire de la ville d'Alès,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et suivants ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R221-10 et R225-1 et suivants ;

Vu l'arrêté municipal n°2018/00787 du 12 juillet 2018 portant autorisation de stationnement d'un taxi sur la voie publique, licence de chauffeur de taxi n°12 accordée à Monsieur Samir ALI AÏCHOUBA, modifié par l'arrêté n°2023/00005 du 5 janvier 2023 ;

Considérant le courriel de Monsieur Samir ALI AÏCHOUBA du 11 mars 2025 par lequel il informe les services municipaux concernés qu'il procède au changement de son véhicule de marque CUPRA modèle FORMENTOR, immatriculé GL-611-BX ;

Considérant qu'il convient de prendre en compte ces changements nécessaires à la poursuite de son activité ;

ARRÊTE

L'arrêté municipal n°2023/00005 du 5 janvier 2023 est abrogé. L'arrêté municipal n°2018/00787 du 12 juillet 2018 est modifié comme suit :

ARTICLE 1 :

A compter du 13 mars 2025, Monsieur Samir ALI AÏCHOUBA, domicilié 38 impasse du Lavoir 30100 Alès, utilisera pour exercer son activité, un véhicule de marque VOLKSWAGEN, modèle TIGUAN, immatriculé HC-697-HW.

ARTICLE 2 :

Les autres dispositions de l'arrêté n°2018/00787 du 12 juillet 2018 demeurent sans changement et applicables.

ARTICLE 3 :

Monsieur le commissaire, chef de la circonscription de sécurité publique Alès - Saint Christol les Alès, Monsieur le directeur général de la ville d'Alès et Monsieur le directeur de la police municipale d'Alès sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Alès, le
24 OCT. 2025
Le Maire
Christophe RIVENQ

